



Protocole d'appel à mission interne

1. Contexte

La finalité du réseau est de contribuer au développement concerté et coordonné de l'Éducation à l'Environnement vers un Développement Durable en Pays de la Loire. De plus, c'est un outil de soutien à la mise en place de projets (collectivités, entreprises, services de l'Etat, ...)

Le Graine fédère des acteurs de terrain expérimentés, dont la diversité et l'expérience constituent les principaux atouts.

Sa mission première est de coordonner l'action et la réflexion de ses membres afin de construire une cohérence régionale, en concertation avec les acteurs institutionnels. Il travaille à la complémentarité de ses structures adhérentes.

Le GRAINE **n'a pas pour vocation de faire ce que font ses adhérents**. Les adhérents sont le réseau.

Pour mettre en œuvre son projet associatif, le GRAINE s'appuie particulièrement sur les compétences et ressources du réseau, notamment au travers de conventionnements.

2. Conditions

Dans quel cas le GRAINE Pays de la Loire fait un appel à mission ?

- Pour mettre en œuvre une action qui peut être à l'initiative :
 - o du GRAINE Pays de la Loire
 - o des structures adhérentes
 - o de partenaires externes
- Pour une mission de plus de 3 jours
- Pour toute intervention de durée inférieure, le GRAINE se réserve la possibilité de réaliser une simple consultation

Le GRAINE en tant que gestionnaire de la mission retiendra au minimum 15% du budget global.

De plus, selon les besoins de la mission, du temps sera affecté à la coordination de la mission.

Les tarifs minimum appliqués par le GRAINE sont ceux indiqués dans la grille tarifaire de référence du référentiel. (Fiche pratique 3.1)

En cas de réponse unique le présent appel à mission sera caduque. Un second appel sera lancé afin d'obtenir à minima deux réponses. S'il n'y a pas plusieurs réponses, le GRAINE pourra quand même attribuer la mission à l'unique structure ayant répondu si celle-ci répond aux critères de l'appel à mission

3. Critères de participation

- Etre adhérent du GRAINE Pays de la Loire (à jour de sa cotisation à la date de candidature)
- Critère qualité :
- Pour les animations : être signataire ou en démarche d'être signataire du référentiel régional de qualité en EEDD pour 2011. A partir de 2012, être signataire.
- Pour les autres missions :
Formations ou expériences significatives dans le domaine
Application de la convention collective de l'animation (ou être engagé dans une démarche de respect d'une convention)
- Compétences des intervenants : demande de CV de la personne de la structure
- En fonction de l'objet de l'appel à mission, des critères spécifiques pourront être définis par une commission, désignée par le CA.